

MANUEL DU CANDIDAT

DELF B2

Versions tout public / scolaire / junior

Sèvres, juillet 2026

Département évaluation et certifications

Ce manuel est destiné aux candidats qui veulent passer
le DELF B2 version tout public, scolaire ou junior.

Il présente le déroulement de l'examen et propose des conseils pour chaque épreuve mais n'a pas
vocation à se substituer à une préparation linguistique et méthodologique.

Retrouvez des exemples d'épreuves sur le site de France Éducation international :

<https://www.france-education-international.fr/delf-dalf>

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	4
1.1. QUI PASSE LE DELF ?.....	4
1.2. POURQUOI PASSER UN DELF ?.....	4
2. C'EST PARTI !.....	5
2.1. JE CHOISIS LE DELF B2	5
2.2. POUR CONNAITRE MON NIVEAU DE FRANÇAIS	5
2.3. POUR M'INSCRIRE A L'EXAMEN.....	5
2.4. JE DÉCOUVRE L'EXAMEN	5
2.4.1. <i>LE DELF VERSION TOUT PUBLIC</i>	6
2.4.2. <i>LE DELF VERSION SCOLAIRE ET JUNIOR</i>	7
3. LES ÉPREUVES COLLECTIVES	8
3.1. LE JOUR DES ÉPREUVES COLLECTIVES	8
3.2. LES DIFFÉRENTS TYPES DE QUESTIONS.....	9
3.3. COMPRÉHENSION DE L'ORAL	10
3.4. COMPRÉHENSION DES ÉCRITS	11
3.5. PRODUCTION ÉCRITE	11
4. L'ÉPREUVE INDIVIDUELLE.....	13
4.1. LE JOUR DE L'ÉPREUVE INDIVIDUELLE	13
4.2. PRODUCTION ORALE	13
4.2.1. <i>PARTIE 1 : LE MONOLOGUE SUIVI</i>	14
4.2.2. <i>PARTIE 2 : L'EXERCICE EN INTERACTION</i>	15
5. ET APRÈS ?.....	16
6. DROITS ET DEVOIRS DU CANDIDAT	18
7. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	21

1. Introduction

Le DELF est le **diplôme d'études en langue française**. C'est un diplôme officiel délivré par le ministère français de l'Éducation nationale. Il y a 4 diplômes correspondant aux 4 premiers niveaux décrits par le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL) : DELF A1, DELF A2, DELF B1, DELF B2.

Chaque diplôme est indépendant (par exemple, je peux passer le B1 sans avoir obtenu le A2 avant).

Chaque diplôme évalue 4 compétences :

- Compréhension de l'oral
- Compréhension des écrits
- Production orale
- Production écrite

1.1. Qui passe le DELF ?

Version tout public dans le monde entier

Le DELF s'adresse aux personnes non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français. Peuvent également être autorisés à se présenter à l'examen conduisant à la délivrance du DELF, même s'ils sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français :

- les élèves des établissements à enseignement homologué à l'étranger ;
- les personnes qui doivent, en raison d'exigences du pays ou de l'établissement d'enseignement supérieur qui les accueille, justifier de la possession d'un niveau en langue française par référence au cadre européen commun de référence pour les langues.

Version scolaire en France

En France, l'introduction du DELF scolaire est soumise à la signature d'une convention entre France Éducation international et la DGESCO.

Le DELF scolaire est un examen à destination des élèves allophones nouvellement arrivés en France inscrits dans le système scolaire français depuis moins de 4 ans et bénéficiant d'un enseignement de français langue seconde en UPE2A ou en module de suivi linguistique.

Les sessions sont organisées chaque année dans les établissements scolaires selon un calendrier fixé conjointement avec France Éducation international et ne concernent que les niveaux A1, A2 et B1. Le DELF B2 n'entre pas dans le champ de la convention.

Les inscriptions sont gratuites et se font directement dans les établissements scolaires par le biais des CASNAV.

Version scolaire dans le reste du monde (hors France) et version junior dans le monde entier

Le DELF junior et le DELF scolaire sont destinés aux adolescents, étrangers ou français (originaires d'un pays non francophone et non titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire ou supérieur public français), qui n'ont pas le français en langue maternelle, et qui souhaitent valoriser leurs compétences dans cette langue.

Les thématiques du DELF junior et du DELF scolaire sont identiques. Elles s'adaptent aux contextes de la vie personnelle et éducationnelle des adolescents.

1.2. Pourquoi passer un DELF ?

Le DELF et le DALF sont les diplômes officiels de langue française, harmonisés sur les niveaux du [Cadre européen commun de référence pour les langues \(CECRL\)](#). Gages de qualité, ils bénéficient d'une reconnaissance internationale et sont valables à vie.

Ils constituent un véritable atout pour un parcours professionnel en renforçant l'employabilité et en favorisant l'évolution de carrière.

Sur le plan académique, ils facilitent la mobilité étudiante en donnant accès à des formations proposées par des universités françaises, européennes ou francophones, ainsi que par certaines grandes écoles.

Ils sont également pris en compte dans le cadre de certaines démarches administratives, notamment pour l'obtention d'un titre de séjour en France et dans certains pays francophones, ou pour une demande d'acquisition de la nationalité française.

Il est recommandé de vérifier auprès des administrations ou des établissements concernés le niveau de diplôme requis selon votre situation.

2. C'est parti !

2.1. Je choisis le DELF B2

Je choisis de passer le DELF B2 si je peux :

- ✓ défendre mon opinion en donnant des arguments et des exemples ;
- ✓ développer mon point de vue et parler des avantages et des inconvénients ;
- ✓ exprimer la cause et la conséquence ;
- ✓ convaincre quelqu'un ;
- ✓ m'autocorriger quand je fais une erreur ;
- ✓ prendre des notes (durant une conférence ou un exposé) ;
- ✓ reformuler une idée et expliquer l'implicite ;
- ✓ comprendre l'essentiel d'un document d'actualité ou d'un texte abstrait.

2.2. Pour connaître mon niveau de français

Je peux passer le TCF. Je me renseigne sur <https://www.france-education-international.fr/test/tcf-tout-public>

Je peux aussi me connecter sur les sites suivants :

- RFI : <http://savoirs.rfi.fr/fr/testez-votre-niveau-de-francais#chapitre-1>
- TV5 Monde : <http://apprendre.tv5monde.com/fr/apprendre-francais/accueil-tcf>
- Ev@lang : <https://www.france-education-international.fr/evalang?langue=fr>. Ce test est proposé par certaines entreprises et certains centres de formation ; je me renseigne sur le site ou directement auprès des centres.

2.3. Pour m'inscrire à l'examen

Pour m'inscrire à un examen et connaître les tarifs et les dates de passation, je me renseigne auprès du centre le plus proche de chez moi sur le site suivant :

- <https://www.france-education-international.fr/centres-d-examen/carte>

Après l'inscription, je reçois une convocation avec le lieu de l'examen, la date et l'heure

2.4. Je découvre l'examen

Il y a **trois épreuves collectives** durant lesquelles d'autres candidats passent en même temps l'épreuve, dans la même salle, et **une épreuve individuelle** où chaque candidat est seul devant 2 examinateurs.

[Conseils de préparation à l'examen du DELF B2 tout public](#)

[Conseils de préparation à l'examen du DELF B2 junior / scolaire](#)

Epreuves collectives		Durée
	Compréhension de l'oral : 2 ou 3 exercices* Écouter des documents et répondre à des questions. (une à deux écoutes)	30 minutes
	Compréhension des écrits : 2 ou 3 exercices* Lire des documents et répondre à des questions.	60 minutes
	Production écrite : 1 exercice Écrire 1 texte de 250 mots minimum.	60 minutes
Epreuve individuelle		Durée
	Production orale : 1 exercice en 2 parties Monologue suivi / Exercice en interaction.	20 minutes Préparation de 30 minutes

* Selon le format d'épreuves proposé le jour de l'examen. Deux formats (format 1 et format 2) sont en circulation.

2.4.1. Le DELF version tout public

DELF version tout public - niveau B2



ÉPREUVES COLLECTIVES DURÉE NOTE SUR

1 Compréhension de l'oral Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur plusieurs documents enregistrés (deux écoutes maximum). <i>Durée maximale de l'ensemble des documents : 15 min</i>	30 minutes environ	/25
2 Compréhension des écrits Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur plusieurs documents écrits.	1 heure	/25
3 Production écrite Prise de position personnelle argumentée (contribution à un débat, lettre formelle, article critique...).	1 heure	/25

3 épreuves collectives :

- Compréhension de l'oral
- Compréhension des écrits
- Production écrite



ÉPREUVE INDIVIDUELLE DURÉE NOTE SUR

4 Production orale Présentation et défense d'un point de vue à partir d'un court document déclencheur.	20 minutes Préparation : 30 minutes	/25
--	--	-----

1 épreuve individuelle :

- Production orale

Seuil de réussite pour obtenir le diplôme : 50/100
Note minimale requise par épreuve : 5/25
Durée totale des épreuves collectives : 2 heures 30 minutes

NOTE TOTALE /100

Photocopier, photographier ou réutiliser les sujets du DELF et du DALF est interdit et entraînera des sanctions à votre égard.

CODE CANDIDAT -

SUJET_DÉMO_B2TP_02

Volet à rabattre pour préserver l'anonymat du candidat.

Nom :

Prénom :



Chaque épreuve est notée sur 25 points.

- ✓ Pour obtenir le diplôme, je dois avoir au minimum 50 points sur 100.
- ✓ Je dois avoir au minimum 5 points sur 25 par épreuve.
- ✗ Une note inférieure à 5 points sur 25 dans une épreuve est éliminatoire.

2.4.2. Le DELF version scolaire et junior

DELF version scolaire et junior - niveau B2



ÉPREUVES COLLECTIVES

	DURÉE	NOTE SUR
1 Compréhension de l'oral Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur plusieurs documents enregistrés (deux écoutes maximum). <i>Durée maximale de l'ensemble des documents : 15 min</i>	30 minutes environ	/25
2 Compréhension des écrits Réponse à des questionnaires de compréhension portant sur plusieurs documents écrits.	1 heure	/25
3 Production écrite Prise de position personnelle argumentée (contribution à un débat, lettre formelle, article critique...).	1 heure	/25

3 épreuves collectives :

- Compréhension de l'oral
- Compréhension des écrits
- Production écrite



ÉPREUVE INDIVIDUELLE

	DURÉE	NOTE SUR
4 Production orale Présentation et défense d'un point de vue à partir d'un court document déclencheur.	20 minutes <i>Préparation : 30 minutes</i>	/25

1 épreuve individuelle :

- Production orale

Seuil de réussite pour obtenir le diplôme : 50/100
Note minimale requise par épreuve : 5/25
Durée totale des épreuves collectives : 2 heures 30 minutes

NOTE TOTALE

/100

Photocopier, photographier ou réutiliser les sujets du DELF est interdit et entraînera des sanctions à votre égard.

CODE CANDIDAT

 -

SUJET_DÉMO_B2J_02

Volet à rabattre pour préserver l'anonymat du candidat.

Nom :

Prénom :



Chaque épreuve est notée sur 25 points.

- ✓ Pour obtenir le diplôme, je dois avoir au minimum 50 points sur 100.
- ✓ Je dois avoir au minimum 5 points sur 25 par épreuve.
- ✗ Une note inférieure à 5 points sur 25 dans une épreuve est éliminatoire.

3. Les épreuves collectives

3.1. Le jour des épreuves collectives

(Compréhension de l'oral, compréhension des écrits et production écrite)

- Étape 1 : j'arrive sur le lieu de l'examen 30 minutes avant le début.
- Étape 2 : j'ai avec moi ma pièce d'identité, ma convocation et un stylo non effaçable.
- Étape 3 : je vérifie l'orthographe de mon nom et je signe la feuille de présence.
- Étape 4 : le surveillant explique le déroulement des épreuves et distribue les sujets.
- Étape 5 : je remplis la première page :

Le code candidat est écrit sur ma convocation. Je le recopie, un chiffre par case.

CODE CANDIDAT : -

 Volet à rabattre pour préserver l'anonymat du candidat

Nom : _____ Prénom : _____

J'écris mon nom et mon prénom.
Ces deux informations seront cachées, ainsi le correcteur ne connaîtra pas l'identité du candidat.

Les épreuves collectives durent 2h30. Il y a 3 épreuves qui se suivent :

- la compréhension de l'oral (30 minutes)
- la compréhension des écrits (1 heure)
- la production écrite (1 heure)



Pendant les épreuves B2, il est interdit :

- de parler avec un autre candidat ;
- d'utiliser un dictionnaire.

Le téléphone portable et tout objet connecté doivent être éteints et rangés.
Tout manquement entraînera des sanctions.

3.2. Les différents types de questions

Pour les épreuves de compréhension, je dois répondre à des questions sur les documents.

Voici, les différents types de questions que je peux avoir :

▪ Les questions avec plusieurs choix possibles

Je choisis la bonne réponse entre trois choix et je coche la case. Il n'y a qu'une seule bonne réponse.

Si je veux corriger une réponse, j'entoure la réponse que je veux garder.

Michel Drancourt ...

A. ☒ propose de conduire une étude ...

B. ☐ confirme les résultats d'une étude ... sur les téléphones portables.

C. ☒ conteste la méthodologie d'une étude ...

▪ Les questions avec réponses courtes

J'écris la réponse attendue. La réponse peut être un mot, une date, un chiffre, etc.

Combien de malades ont bénéficié de dons de sang l'année dernière ?

Parfois, je dois reformuler la réponse du texte.

Expliquez avec vos propres mots l'objectif du principe de responsabilité élargie.

▪ Le vrai ou faux pour la compréhension des écrits

Je mets une croix dans la case «vrai» ou «faux». Si on me le demande, je dois justifier en relevant dans le document l'information qui m'a aidé à trouver la réponse et je la recopie.

Vrai ou faux ? Cochez (☒) la case correspondante et recopiez la phrase ou la partie de texte qui justifie votre réponse : (1,5 point)

1 point par affirmation à traiter. Le candidat obtient la totalité des points si le choix Vrai/Faux ET la justification sont corrects, sinon aucun point.

La totalité des pièces des appareils peut être recyclée.

Justification :

.....

Vrai	Faux

3.3. Compréhension de l'oral

L'épreuve de compréhension orale dure 30 minutes. Je dois écouter 2 ou 5 documents audio (selon le format proposé) et répondre aux questions de chaque exercice.

Important : Deux formats sont en circulation.

Les 2 consignes possibles, selon le format que vous aurez le jour de l'examen :

La consigne au format 1 :

Vous allez écouter plusieurs documents. Il ya deux écoutes.

Avant chaque écoute, vous entendez le son suivant.

Pour répondre aux questions, cochez ☒ la bonne réponse.

La consigne au format 2 :

Vous allez entendre deux fois un enregistrement de 5 minutes environ. Vous avez tout d'abord 1 minute pour lire les questions. Puis vous écoutez une première fois l'enregistrement. Vous avez ensuite 3 minutes pour répondre aux questions. Vous écoutez une seconde fois l'enregistrement. Vous avez encore 5 minutes pour compléter vos réponses.

Pour répondre aux questions, cochez ☒ la bonne réponse ou écrivez l'information demandée. Lisez les questions, écoutez le document puis répondez.



Quelques conseils et informations :

- ✓ Je lis les questions avant l'écoute de chaque document et j'essaie d'anticiper les réponses.
- ✓ Attention, il y a parfois deux écoutes, parfois une seule écoute.
- ✓ Pendant la première écoute, je prends des notes sur le type de document, le thème, l'idée générale, les mots clé, etc.
- ✓ Je reste attentif aux positions et opinions des interlocuteurs, je fais attention aussi au ton employé.
- ✓ Si je ne comprends pas un mot, je m'aide du contexte.
- ✓ Les questions sont dans l'ordre du document audio.

3.4. Compréhension des écrits

Cette épreuve dure 1 heure. Il y a 2 ou 3 exercices (selon le format proposé le jour de l'examen). Pour chaque exercice, je dois lire un document et répondre aux questions.

Important : Deux formats sont en circulation.

Les 2 consignes possibles, selon le format que vous aurez le jour de l'examen :

Consigne au format 1 :

Pour répondre aux questions, cochez la bonne réponse.

Consigne au format 2 :

Pour répondre aux questions, cochez ☒ la bonne réponse ou écrivez l'information demandée



Quelques conseils et informations :

- ✓ Les exercices sont indépendants ; je commence par celui que je veux.
- ✓ Je partage équitablement mon temps entre les exercices.
- ✓ Pour chaque exercice, je lis d'abord les questions, puis le texte.
- ✓ Les questions sont dans l'ordre des documents.
- ✓ Pendant la lecture des documents, je souligne les informations essentielles qui vont m'aider à répondre aux questions.
- ✓ Je repère aussi les prises de position et le ton employé dans chaque texte.

3.5. Production écrite

Cette épreuve dure 1 heure. Il y a 1 seul exercice. Je dois défendre un point de vue personnel.

Je peux écrire une contribution à un débat, une lettre formelle, un article critique, un rapport, etc. selon ce que demande la consigne. Je dois prendre position sur un sujet et argumenter pour défendre mes idées. Je dois essayer de convaincre le destinataire.

Au niveau B2, je dois écrire 250 mots minimum. Je peux écrire plus mais je ne dois pas écrire moins.



Comment compter le nombre de mots ?

Un mot est un ensemble de caractères, séparé par un espace. Exemples :

- « Je mange une pomme » = 4 mots
- « J'ai fait des travaux chez moi » = 6 mots (« j'ai » = 1 mot)
- « Rendez-vous » = 1 mot



Quelques conseils :

- ✓ Je lis bien la consigne et le document déclencheur avant de commencer.
- ✓ Si je me trompe, je dois rayer proprement et réécrire en dessous.
- ✓ Je repère le thème, le type de document, les mots clés et l'idée principale dans la consigne.
- ✓ J'utilise une feuille de brouillon pour faire un plan et noter mes idées et je prends le temps de recopier les éléments souhaités sur ma copie (Important : le brouillon n'est pas corrigé).
- ✓ J'écris un texte cohérent et fluide : il doit y avoir une introduction, un développement et une conclusion.
- ✓ Je pense à nuancer mon opinion en donnant des arguments pour et des arguments contre.
- ✓ Je pense à donner des exemples pour illustrer ce que je dis.
- ✓ Je pense à varier les mots et les expressions en utilisant des synonymes. Je pense aussi à varier mes structures de phrase.
- ✓ Je prends 5 à 10 minutes pour vérifier l'orthographe et la grammaire.
- ✓ Je note le nombre de mots en bas de la copie d'examen.

Réalisation de la tâche	... / 5
▪ Le type de texte demandé dans la consigne peut être une lettre formelle, une lettre personnelle, un essai pour un forum, un article pour un journal, un rapport professionnel. Le type de texte que j'écris correspond à la consigne. ▪ Le thème demandé dans la consigne peut concerner la France ou l'espace francophone. Le thème de mon texte correspond à la consigne. ▪ Je peux présenter en détail des faits, des événements ou des situations. ▪ Je peux donner des exemples précis. ▪ Je peux prendre position sur une idée. ▪ Je peux argumenter en détail et donner des exemples précis. ▪ Je peux donner les avantages et les inconvénients de ce que je dis. ▪ Je peux utiliser des verbes d'opinion comme « je trouve que... », « je pense que... ».	
Cohérence et cohésion	... / 5
▪ Je peux structurer mon texte : il y a des paragraphes (introduction, développement, conclusion). ▪ La ponctuation est plutôt correcte et facilite la compréhension. ▪ Je peux respecter les règles de mise en page selon le type d'écrit de ma production. ▪ J'utilise des connecteurs pour faire apparaître le lien entre les idées et structurer mon texte. Il sera plus facile à lire. Exemples : « néanmoins, bien que, ainsi, par conséquent, du fait de... ».	
Adéquation sociolinguistique	... / 5
▪ Je peux utiliser les formules d'appel et de politesse adaptées à la situation et au destinataire. ▪ Je peux utiliser un registre de langue adapté à la situation et au destinataire du message.	
Lexique	... / 5
▪ J'utilise des mots variés de niveau B2 adaptés au thème de la consigne. ▪ J'évite les répétitions, j'utilise des synonymes (des mots qui veulent dire la même chose). ▪ Les mots que j'emploie sont correctement choisis et correspondent au contexte. ▪ Je peux orthographier correctement la plupart des mots de niveau B2.	
Morphosyntaxe	... / 5
▪ Je peux utiliser les temps du passé : passé composé, imparfait plus-que-parfait. ▪ Je peux utiliser le conditionnel, le subjonctif, l'impératif, le gérondif. ▪ J'accorde les verbes, noms et adjectifs en genre et en nombre. ▪ Je peux varier les phrases simples et les phrases complexes de niveau B2, c'est-à-dire des phrases longues avec plusieurs verbes conjugués et des pronoms (personnels et relatifs, simples et complexes).	

Total : ... / 25

4. L'épreuve individuelle

4.1. Le jour de l'épreuve individuelle

Il n'y a qu'une seule épreuve : la production orale.
Elle dure 20 minutes. J'ai un temps de préparation de 30 minutes.

Durant l'épreuve individuelle, je fais la production orale.

- Étape 1 : j'arrive sur le lieu de l'examen 30 minutes avant.
- Étape 2 : je garde ma pièce d'identité et ma convocation.
- Étape 3 : je signe la feuille de présence devant mon nom.

Je salue les examinateurs quand je rentre dans la salle.

Il y a **deux examinateurs**. Les deux me parlent et me posent des questions. Ils prennent des notes sur ce que je dis. Ils écrivent mes erreurs et aussi ce que je réussis.



- Les dictionnaires ne sont pas autorisés.
- Le téléphone portable et tout objet connecté doivent être éteints et rangés.
- Le surveillant me donne une feuille de brouillon et les sujets.
- À la fin, je ne garde aucun document.

4.2. Production orale

Il y a 2 parties. Elles se déroulent dans cet ordre :

- Le monologue suivi : défense d'un point de vue argumenté (5 à 7 minutes)
Je prends 2 sujets, je les lis et je choisis celui que je préfère. J'ai 30 minutes pour préparer ma production.
- L'exercice en interaction : débat (10 à 13 minutes)

La consigne :

Vous tirez au sort deux sujets. Vous en choisissez un. Ensuite, vous disposez de 30 minutes de préparation. Lors de la passation, les deux parties s'enchaînent.

Pour l'ensemble de l'épreuve	... / 15
Lexique (étendue et maîtrise) ▪ Je peux utiliser des mots de niveau B2 adaptés au thème et au contexte du document. ▪ J'évite les répétitions et j'utilise des synonymes (des mots différents qui veulent dire la même chose).	... / 5
Morphosyntaxe ▪ Je peux faire des phrases simples et des phrases complexes de niveau B2, c'est-à-dire des phrases longues avec plusieurs verbes conjugués. ▪ Je peux utiliser les temps du passé : passé composé, imparfait, plus-que-parfait. ▪ Je peux accorder les verbes, noms et adjectifs en genre et en nombre. ▪ Je peux me corriger si je fais une erreur.	... / 5
Maîtrise du système phonologique ▪ J'ai une prononciation plutôt claire. ▪ J'ai un débit de parole naturel, je ne parle ni trop vite ni trop lentement. ▪ Je peux varier mes intonations.	... / 5

**Quelques conseils :**

- ✓ Je salue les examinateurs quand j'arrive et quand je pars.
- ✓ Je regarde les examinateurs dans les yeux quand je parle.

Pendant la préparation :

- ✓ Je lis attentivement le document déclencheur, je souligne les mots clés et je repère la problématique du document.
- ✓ J'utilise une feuille de brouillon pour noter mes idées et faire mon plan ; je n'écris pas de longues phrases.
- ✓ Je pense à donner des exemples pour illustrer mes arguments.
- ✓ J'essaie d'anticiper les questions de l'examineur pour préparer le débat.

4.2.1. Partie 1 : Le monologue suivi

La consigne :

1**Monologue suivi avec préparation**

5 à 7 minutes

Défense d'un point de vue argumenté

Vous dégagerez le problème soulevé par le document que vous avez choisi puis vous présenterez votre opinion sur le sujet de manière claire et argumentée.

Je dois dégager le thème du document et formuler une problématique à partir des éléments importants du document. Puis, je dois présenter mon point de vue sur le sujet avec des arguments et des exemples pertinents.

1 ^{ère} partie – Monologue suivi : défense d'un point de vue argumenté	... / 5
▪ Je peux dégager le thème du document et les idées principales. ▪ Je peux formuler une problématique claire et en rapport avec le document. ▪ Je peux annoncer le plan de mon monologue. ▪ Je peux présenter et défendre mon point de vue. ▪ Je peux donner des exemples précis et pertinents. ▪ Mes idées s'enchaînent dans un ordre logique : il y a un début et une fin (introduction, développement, conclusion). ▪ J'utilise des connecteurs variés pour relier mes idées.	

**Quelques conseils :**

- ✓ Je présente le document, son thème et sa problématique.
- ✓ Je peux m'aider des informations du document pour développer mon opinion mais je n'oublie pas de développer mes propres idées.
- ✓ Je donne des arguments pour et des arguments contre.

4.2.2. Partie 2 : L'exercice en interaction

La consigne :

2

Exercice en interaction sans préparation

Débat

10 à 13 minutes

Vous défendrez votre point de vue au cours du débat avec l'examineur.

Dans cette partie, l'examineur me pose des questions en s'appuyant sur ma production. Je dois réagir à ce qu'il me dit et défendre mon point de vue pour le convaincre.

L'évaluation :

Les examinateurs utilisent une grille d'évaluation pour mettre une note pour cette partie.

2 ^{ème} partie – Exercice en interaction : débat	... / 5
▪ Je peux confirmer mon opinion. ▪ Je peux varier mes arguments pour nuancer mes idées. ▪ Je peux donner des précisions sur ce que je dis. ▪ Je peux exprimer la concession. ▪ Je peux montrer mon accord ou mon désaccord. ▪ Je peux réagir à ce dit l'examineur. ▪ Je peux défendre mon point de vue.	



Quelques conseils :

- ✓ Je prends en compte ce que dit l'examineur pour développer mes propres idées.
- ✓ Je donne un maximum d'exemples.
- ✓ Je n'hésite pas à donner un avis contraire à celui de l'examineur : l'objectif de l'épreuve est d'argumenter une prise de position et de montrer que je peux nuancer mes idées.
- ✓ Je montre à l'examineur que je comprends ce qu'il dit et je rebondis sur ses paroles. Par exemple, je peux utiliser « Je comprends ce que vous dites mais... », « Oui, c'est vrai. Toutefois, etc. », « Je ne suis pas d'accord avec vous parce que... ».
- ✓ Si je ne comprends pas ce que l'examineur me dit, je lui demande de reformuler.

5. Et après ?

L'examen est terminé, je dois maintenant attendre les résultats. Je me renseigne sur la date de publication des résultats dans mon centre d'examen.

Je peux être dans l'un des 3 cas de figure :

1. Si je suis admis à l'examen

Je retire mon diplôme officiel, qui est valable à vie, auprès de mon centre d'examen. Si je le souhaite, je peux demander une attestation de réussite provisoire, en attendant l'émission de mon diplôme. Attention à ne pas le perdre !



2. Si je ne suis pas admis à l'examen

Je peux m'inscrire au même examen pour la session suivante uniquement après avoir reçu mes résultats.

3. Si j'ai commis une tentative de fraude

Une fraude constitue un délit régi par l'article L331-3 du code de l'éducation et par la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens.

En cas de flagrant délit de fraude, de tentative de fraude ou de détection de la fraude au moment de la correction de ma copie, je risque :



- l'annulation de mes résultats ;
- l'interdiction de passer l'examen pendant plusieurs années ;
- des sanctions pénales pour les cas les plus graves.

FRAUDE AUX EXAMENS DU DILF, DU DELF, DU DALF ET AUX TESTS TCF

LA FRAUDE

PERTURBATION DU BON DÉROULEMENT D'UNE SESSION

ENTRÉE



TOUT ACTE NON AUTORISÉ COMMIS
DE L'ENTRÉE DANS LA SALLE JUSQU'À
LA SORTIE PEUT ÊTRE CONSIDÉRÉ
COMME UNE **FRAUDE**

SORTIE



AVOIR UN TÉLÉPHONE
SUR SOI, MÊME ÉTEINT
= **FRAUDE**



AVOIR UNE MONTRE
CONNECTÉE SUR SOI
= **FRAUDE**



COMMUNIQUER PENDANT
L'ÉPREUVE = **FRAUDE**



COPIER = **FRAUDE**



POSSÉDER
UNE ANTI-SÈCHE
= **FRAUDE**

AUTRES INTERDICTIONS



ÉCHANGE DE BROUILLONS
= **FRAUDE**



FALSIFICATION DE DIPLÔME
OU D'ATTESTATION = **FRAUDE**



VOL DE SUJETS
= **FRAUDE**



USURPATION D'IDENTITÉ
= **FRAUDE**



PLAGIAT DE SUJETS
= **FRAUDE**

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE



FRAUDE
OU **TENTATIVE DE FRAUDE**
DANS UN CENTRE D'EXAMEN
DILF, DELF, DALF OU TCF



LE CENTRE D'EXAMEN PRÉVIEN
LES SERVICES DE FRANCE ÉDUCATION
INTERNATIONAL



FRANCE
ÉDUCATION
INTERNATIONAL

LA **COMMISSION DISCIPLINAIRE**
DE FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL
SE RÉUNIT ET PREND SA DÉCISION.
FRAUDE OU TENTATIVE DE FRAUDE
= MÊMES SANCTIONS

LES CONSÉQUENCES DE LA FRAUDE



ANNULATION
DE VOTRE EXAMEN
OU DE VOTRE TEST



INTERDICTION JUSQU'À 5 ANS
DE PASSER LES ÉPREUVES DU DILF,
DU DELF, DU DALF OU DU TCF



POURSUITES JUDICIAIRES

LA **FRAUDE AUX EXAMENS ET AUX TESTS**
EST UN **DÉLIT**. LES CAS LES PLUS GRAVES
SONT SIGNALÉS À LA JUSTICE

DILF | **DELF** | **DALF** | **TCF**

6. Droits et devoirs du candidat

Chaque candidat aux épreuves du DELF et du DALF dispose de droits et de devoirs relatifs aux examens.

▪ Inscriptions

Le candidat a le droit de/d'... :

- s'inscrire directement à l'examen de son choix sans devoir justifier de l'obtention de l'examen du niveau précédent ni d'aucun autre examen ou test quel qu'il soit ;
- s'inscrire à plusieurs niveaux lors d'une même session ;
- s'inscrire dans le centre d'examen agréé de son choix ;
- se présenter autant de fois qu'il le souhaite à un examen jusqu'à l'obtention du diplôme, à condition d'avoir obtenu ses résultats avant de procéder à une nouvelle inscription ;
- bénéficier d'un aménagement spécifique s'il est en situation de handicap, à condition de fournir un certificat médical 2 mois avant la date des épreuves ;
- se réinscrire au même examen pour la session d'examen suivante après la publication de ses résultats et ce, en cas d'échec comme en cas de réussite à l'examen ;
- demander le remboursement de son inscription ou son report sur la session suivante en cas d'absence justifiée (présenter obligatoirement un certificat médical).

Le candidat a le devoir de/d'... :

- respecter la période d'inscription pour réaliser son inscription auprès d'un centre d'examen ;
- transmettre toutes les informations requises à l'inscription (coordonnées) ;
- régler le montant des droits d'inscription dans la période indiquée ;
- choisir la version de l'examen qui correspond à son profil (grands adolescents et adultes : tout public ; jeunes en âge d'être scolarisés en école secondaire : junior et scolaire ; enfants scolarisés en école élémentaire : Prim) ;
- transmettre au centre d'examen son code candidat s'il a déjà passé un examen DELF ou DALF ;
- signaler au moment de son inscription toute situation de handicap et transmettre son certificat médical.

▪ Convocations et passations

Le candidat a le droit de/d'... :

- recevoir une convocation individuelle avec les dates et les horaires des épreuves ;
- utiliser un dictionnaire monolingue uniquement pour les épreuves de production orale du DALF C1, de compréhension des écrits / production écrite et de compréhension de l'oral / production orale du DALF C2 ;
- sortir de la salle de passation des épreuves collectives après la fin de la première heure provisoirement ou définitivement ;
- recevoir des feuilles de brouillon pour préparer ses réponses ;
- écouter le discours de bienvenue du surveillant des épreuves collectives expliquant le déroulement des épreuves et les règles à respecter.

Le candidat a le devoir de/d'... :

- se présenter aux épreuves aux horaires indiqués sur sa convocation ;
- présenter une pièce d'identité valide le jour de l'examen, comportant une photo et une signature. La pièce d'identité ne doit pas être au format numérique ni photocopiée ;
- ranger toutes ses affaires personnelles, d'éteindre ses appareils électroniques et de les placer à l'endroit indiqué par le surveillant ;
- écrire avec un stylo noir ou bleu non effaçable ;
- respecter l'anonymat de l'examen : le candidat ne doit pas signer sa copie ni utiliser son vrai nom ou prénom dans ses réponses mais doit utiliser un nom d'emprunt (pseudonyme) ;
- ne pas présenter de signe distinctif qui permettrait de reconnaître la copie (dessin, ...) ;
- avoir une attitude calme et respectueuse envers les surveillants et les autres candidats ;
- ne pas diffuser les sujets d'examen et rendre les sujets au surveillant à la fin de l'épreuve ;
- ne pas tricher.

Si le candidat ne respecte pas ces règles, des sanctions seront encourues.

▪ Diplômes et résultats

Le candidat a le droit de/d'... :

- recevoir ses résultats dans un délai raisonnable (maximum : 2 mois) ;
- recevoir une attestation de réussite provisoire s'il en fait la demande auprès de son centre d'examen ;
- recevoir un diplôme, valable à vie, imprimé sur du papier sécurisé non falsifiable ;
- avoir une double évaluation sur ses épreuves (deux correcteurs pour les épreuves collectives et deux examinateurs pour l'épreuve individuelle à l'exception du DELF Prim où un seul examinateur est requis pour l'épreuve individuelle) ;
- avoir une évaluation impartiale ;
- consulter sa copie, quel que soit son résultat, selon les modalités précisées par son centre d'examen.

Le candidat a le devoir de/d'... :

- présenter une pièce d'identité pour récupérer son diplôme ou attestation ;
- accepter ses résultats : le jury est souverain et ses décisions sont fermes et définitives. Le candidat ne peut pas contester ses résultats, sauf dans le cas d'une erreur matérielle ou d'une irrégularité des conditions de passation.

Protection des données

France Éducation international ainsi que les centres d'examen garantissent le respect et la protection des données personnelles des candidats. Celles-ci ne seront pas communiquées à des tiers et seront exclusivement utilisées dans le cadre administratif de l'organisation et du déroulement des examens.

**Note à l'attention des candidats inscrits
aux sessions du DILF, du DELF-DALF et du TCF**

Toute fraude ou tentative de fraude sera punie.

Ce qui peut être constaté avant, pendant ou après la passation de épreuves par toute personne en charge de l'organisation des sessions :

- Fraudes ou tentatives de fraudes :
 - usurpation d'identité ;
 - consultation d'un document non autorisé ;
 - copie sur un autre candidat ;
 - utilisation d'appareil électronique ;
 - falsification ou tentative de falsification des attestations ou diplômes...
- Perturbation du bon déroulement d'une session.



Procès-verbal par le centre d'examen



Saisine de la commission disciplinaire de France Education International



Sanctions applicables, selon les faits rapportés dans le procès-verbal :

- annulation du diplôme ou du test ;
- retrait du diplôme ou de l'attestation ;
- interdiction de passation du test ou du diplôme pendant 1 an, 2 ans ou 5 ans.



7. Informations complémentaires

- Grilles d'évaluation des productions B2
Production écrite : <https://www.france-education-international.fr/document/grille-pe-b2>
Production orale : <https://www.france-education-international.fr/document/grille-po-b2>
- Bibliographie et sitographie
<https://liseo.france-education-international.fr/site/bibliographies/bibliographie-ressources-preparation-delf-dalf.pdf>
- Inventaire linguistique
<https://www.france-education-international.fr/document/cecr1>
- Contacts
Toutes les informations sont sur le site de France Éducation international :
<https://www.france-education-international.fr/hub/diplomes-tests>
- Épreuves d'entraînement
Les centres d'examen peuvent organiser des épreuves d'entraînement (compréhension de l'oral et compréhension des écrits uniquement) pour le DELF tout public et scolaire/junior.
En savoir plus : <https://www.france-education-international.fr/article/epreuves-entrainement-delf>

Pour toute demande de renseignements complémentaires, contactez le centre d'examen le plus proche de chez vous.

Département évaluation et certifications

1, avenue Léon Journault
92318 Sèvres cedex – France

M. delfdalf@france-education-international.fr
<https://www.france-education-international.fr>